

La lecture publique est au cœur des évolutions de la société

Monsieur le Président national de l'ABF,
Monsieur le représentant du Député-Maire de Montpellier, cher collègue,
Madame la Présidente de l'université Montpellier III,
Madame la Présidente du groupe régional de l'ABF,
Chère amie Anne Dujol,
Mesdames et Messieurs les bibliothécaires.

Je voudrais tout d'abord excuser Monsieur André Vézinhet, Président du Conseil général hors de France.

Ici, nous sommes en bas Languedoc dans cette partie de l'Occitanie que l'on appelle Septimanie, une terre riche de son passé qui décline sa culture méditerranéenne des hauts cantons que sont les Causses jusqu'au littoral, passant ainsi à l'ouest pour les plaines viticoles du Biterrois ou par l'est la zone des garrigues, confrontant au nord les Cévennes, au sud la petite Camargue et les étangs littoraux.

Traditionnellement, nous sommes dans un pays de droit écrit, l'impôt était jadis prélevé sur la terre, autrement dit le document écrit en Languedoc en général et dans l'Hérault en particulier revêt une importance capitale, et occupe une place immémoriale.

Créer un lieu de lecture dans une commune du département, c'est certes répondre à la mission de lecture publique en apportant à chaque citoyen l'égal accès au document, mais c'est aussi honorer la tradition de l'écrit.

Le département de l'Hérault

exprime bien sûr sa politique de lecture publique à travers sa Bibliothèque départementale.

La BDP de l'Hérault fait partie des premières vagues de créations des BDP dans l'immédiat après-guerre, puisqu'elle date de 1946. C'est dire qu'elle est riche de cette longue histoire. Elle est néanmoins engagée aujourd'hui dans un vaste chantier de rénovation de ses moyens (projet de reconstruction de la centrale sur Montpellier-la-Paillade, rénovation des collections, rénovation des outils de desserte : bibliobus et navettes, aide à la construction) et d'adaptation de son réseau aux exigences de la bibliothéconomie contemporaine tout autant qu'à celles de la modernité des cadres administratifs et territoriaux qui se dessinent.

En effet, la volonté politique du département de l'Hérault en matière de lecture publique est celle de l'équité territoriale en matière d'accès à l'information et à la documentation. C'est une volonté d'aménagement culturel du territoire.

L'Hérault connaît le plus fort solde migratoire positif de l'ensemble des départements (1 000 nouveaux arrivants par mois, il y a là une véritable exception démographique héraultaise) avec une forte croissance bien sûr dans les aires urbaines (centres et périphéries), mais également dans le rural et dans les espaces intermédiaires. Ces mutations sociologiques qui conduisent à un élargissement des modes de vie urbains sur les zones traditionnelles rurales font que, à travers ces recompositions de population, les

nouveaux arrivants souhaitent avoir dans les villages, les mêmes services et les mêmes qualités de services qu'ils avaient hier en centre-ville.

Nous souhaitons appliquer au champ de la lecture publique cette volonté de solidarité qui nous anime dans l'ensemble des autres secteurs de la vie sociale et économique, car la lecture publique est au cœur des évolutions de la société. Nous l'avons formalisé avec la BDP par l'expression de « bibliothéconomie solidaire » : solidarité avec les personnes, solidarité avec les territoires.

SOLIDAIRE AVEC LES PERSONNES BIEN SÛR, c'est-à-dire avec les publics. Tout d'abord en développant des établissements, bibliothèques ou médiathèques qui s'adressent au plus grand nombre, et je crois que dans la grande bataille de la lecture publique, nous avons encore du travail à faire, et beaucoup de citadelles à prendre. D'ailleurs si la médiathèque est la version moderne de la bibliothèque pour des raisons de multiplication des supports prêtés, j'aime quant à moi forcer un peu l'étymologie et y entendre le mot de médiation, c'est-à-dire cette volonté de mettre en relation le savoir et le public le plus large possible.

Cette solidarité avec ces publics doit s'exprimer également au plan des publics que vous nommez je crois empêchés, c'est-à-dire des publics en difficulté qui, pour des raisons diverses, ne peuvent accéder aisément à l'institution culturelle. Il est important de travailler comme le font la BDP de l'Hérault et bien d'autres

bibliothèques avec les publics en milieu hospitalier ou carcéral, de prévenir l'illettrisme en utilisant le livre comme objet d'éveil et, en se rapprochant des services sociaux, de l'apporter au sein même des familles traditionnellement les plus éloignées des librairies et des bibliothèques.

NOTRE DEUXIÈME AXE DE SOLIDARITÉ est celui que nous avons le devoir de conduire dans l'espace départemental, avec les territoires, afin que chaque Héraultais, où qu'il vive dans le département, ait le meilleur accès aux richesses documentaires.

Le réseau de la BDP dispose déjà de mécanismes financiers départementaux qui viennent largement conforter ceux de l'État. Ainsi l'enveloppe annuelle pour aider aux travaux (construction ou rénovation) ainsi qu'à l'informatisation des bibliothèques et médiathèques du réseau de la BDP est-elle de 4 MF/an (4,5 MF en 2000). Il faut également y ajouter une ligne

budgétaire de 350 000 F sur le budget de la BDP pour l'aménagement en mobilier. C'est un effort très significatif pour équiper les communes qui nous a permis en 4 ans d'en aider 44 dont 26 pour la seule année 2000 pour la construction ou l'informatisation, et l'on voit bien ainsi l'élan qui a été pris.

Mais au-delà de ces mesures importantes et nécessaires, la réflexion de la BDP porte sur les hypothèses de structuration de son réseau autour de bibliothèques intercommunales, en prenant en compte les nouveaux territoires, leurs potentialités et les implications en matière de répartition de compétences. Je ne m'étends pas davantage sur ce sujet car je sais qu'il fera l'objet d'une partie de vos travaux.

Je voudrais seulement rajouter que cette solidarité avec les territoires s'exprime déjà par une convention passée entre la ville de Montpellier et le département de l'Hérault concernant la Bibliothèque municipale centrale et

la BDP qui, d'une part, permet à l'ensemble des lecteurs héraultais de s'inscrire à la grande bibliothèque au même tarif que les montpelliérains, mais permet également à la BDP d'acheminer dans son réseau, pour satisfaire des demandes individuelles de lecteurs, des documents de la BMCA. Qu'il me soit permis de remercier la ville de Montpellier et son Maire. Merci à l'équipe de la BDP autour de Monsieur Paris et à tous ceux qui font vivre le réseau.

La tenue du congrès de l'ABF à Montpellier traduit le dynamisme de l'ensemble des bibliothèques publiques et spécialisées, et je m'en réjouis, avec en ce qui me concerne une pensée particulière pour la lecture publique dont l'essor me tient particulièrement à cœur.

Je souhaite que vos travaux soient fructueux et suis convaincu que votre séjour dans l'Hérault sera particulièrement agréable.

Merci.

